

DISCUSSION DE QUELQUES POINTS DE GLOSSOLOGIE BOTANIQUE,
par **M. D. CLOS** (suite) (1).

(Toulouse, juin 1862.)

Revue critique des dénominations françaises des plantes.

I. — Plus la science phytographique fait de progrès, et plus on doit s'attacher, ce semble, à en faciliter l'étude, à la rendre populaire. Aussi regrettons-nous que des botanistes éminents de la génération actuelle négligent un moyen bien propre, à notre avis, à contribuer à ce résultat, la connaissance des dénominations françaises des plantes. Sans doute on peut, à la rigueur, les négliger dans les ouvrages qui ne s'adressent qu'aux savants; sans doute, dans tout travail descriptif sérieux, on devra donner le pas aux noms latins bien moins variables. Mais, s'il est vrai qu'on ait parfois quelque peine à découvrir, soit le nom générique d'une plante dans la Botanique de l'*Encyclopédie*, par Lamarck et Poiret (où les genres sont disposés et décrits d'après l'ordre alphabétique), soit le nom spécifique dans le tableau dichotomique des espèces placé en tête de la *Flore française* de Lamarck et De Candolle, où ces noms sont uniquement français, on doit louer, à ce point de vue, les auteurs qui ont su prendre un moyen terme, et fait suivre le nom latin du français; tels Tournefort (*Instit. rei herb.*), A.-L. de Jussieu (*Genera plant.*), Desfontaines (*Tabl. de l'École bot.*) (2), MM. Jacques, Hérincq, Duchartre (*Manuel des plantes*), Spach (*Plant. phanérog.*), Dubois, Mutel, Boreau, Lagrèze-Fossat, Saint-Amans, etc., dans leurs flores respectives. Mais, même dans ces sortes d'ouvrages, à moins qu'ils ne soient destinés qu'aux dames et aux herboristes, le nom latin doit toujours précéder le nom français, nonobstant l'opinion contraire avancée par Desvaux (*Traité de bot.* p. 870), et mise à exécution dans sa *Flore d'Anjou*. Nous avons vu avec peine les dénominations françaises, génériques et spécifiques, exclues, soit de la *Flore de France* de MM. Grenier et Godron, soit des étiquettes de plusieurs écoles de botanique de l'empire. On a dit qu'il est de ces mots presque ridicules et qui, à peine tolérables en latin, ne le sont plus dans notre langue. Cet argument n'est pas sans portée; mais rayer, de parti pris, de nos catalogues et de nos flores, les dénominations françaises, n'est-ce pas oublier que la botanique est une des sciences les plus accessibles aux dames, n'est-ce pas fait pour en éloigner une certaine

(1) Voyez le Bulletin, t. IV, p. 738; t. VI, pp. 187 et 211; t. VIII, p. 615; t. IX, p. 355.

(2) Nous regrettons, à l'exemple de Desvaux (*Traité de bot.* p. 362), que Desfontaines, dans la 3^e édition de cet ouvrage intitulé *Catalogus plantarum*, ait cru devoir supprimer les dénominations françaises.

catégorie d'hommes, dont les études grecques ou latines ont été négligées, et qui cependant pourrait lui rendre de grands services? N'est-ce pas se réduire bénévolement à répondre, au curieux qui nous interroge, quelques mots d'un latin insignifiant pour lui (1)? Rappelons-nous les judicieuses remarques de Jean-Jacques Rousseau sur l'*appareil pédantesque* de l'ancienne nomenclature botanique. On se préoccupe aujourd'hui plus que jamais des dénominations latines; on s'efforce de remonter aux sources et de restituer à chacun ses droits. Mais, en France, on laisse la nomenclature française livrée à l'arbitraire, et ce dédain tend à la faire tomber dans le discrédit et le chaos. Loin de nous la prétention de revendiquer pour elle les mêmes honneurs, les mêmes privilèges que pour son aînée, un des plus beaux titres de gloire de notre science favorite. Mais pourquoi ne pas lui appliquer, en ce qui touche la priorité et le mode de formation des dénominations, les règles qui sont en vigueur pour celle-ci? On va voir, par la comparaison des dénominations génériques françaises données par les divers auteurs à une même espèce, combien il y aurait à faire pour établir, en pareille matière, cette uniformité sans laquelle la science ne peut progresser. Nous nous bornerons à mettre en regard un certain nombre d'entre elles, empruntées aux quatre ouvrages suivants: *Institutiones rei herbariæ* de Tournefort, ed. 3, 1719, in-4°; le *Dictionnaire botanique de l'Encyclopédie*, par Lamarck et Poiret; la *Flore française*, de Lamarck, 2^e éd., de l'an III; celle de Lamarck et De Candolle, 3^e éd.

Tournefort n'a pas donné de nom français spécial aux genres suivants :

1° *Empetrum*, que Lamarck et d'après lui De Candolle appellent *Camarine*.

(1) Notre savant confrère et ami M. Durieu de Maisonneuve, dans la récente *Ouverture du cours municipal de Bordeaux* (17 pages in-8), repousse les dénominations françaises, car, dit-il, en admettant la traduction française des noms scientifiques latins, nous aurions affaire à la plus ridicule des nomenclatures (p. 10). Je ne vois pas qu'*Inule dysentérique*, *Mauve à feuilles rondes*, *Peuplier noir*, etc., soient plus ridicules qu'*Inula dysenterica*, *Malva rotundifolia*, *Populus nigra*, etc., et à coup sûr, dans les Sociétés d'agriculture et d'horticulture, les premières de ces dénominations seront mieux accueillies que les secondes. Que les savants écrivent pour les savants, fraient le plus possible les uns avec les autres, c'est un des côtés de leur mission; mais il en est une autre qui a bien aussi son importance, c'est de faire aimer la science. Voulez-vous lui gagner des adeptes, sachez la rendre aimable, surtout au début, et en éloigner les épines. Que de fois, dans nos premières herborisations de chaque année, instruit par l'expérience, n'avons-nous pas hésité à nommer en latin aux débutants les plantes suivantes: *Arrhenatherum elatius*, *Himantoglossum hircinum*, *Barkhausia taraxacifolia*, etc., cherchant à atténuer l'espèce de répulsion produite par ces sortes d'évocations magiques, en les faisant précéder de Fromental ou Avoine élevée, Orchis à odeur de bouc, Barkhausie à feuilles de Pissenlit, etc. Dans nos cours municipaux, uniquement destinés aux gens du monde, nous avons trouvé profit à faire précéder le nom latin du nom français. Enfin, dans diverses écoles de plantes médicinales, fourragères, céréales, etc., créées au Jardin-des-plantes de Toulouse, en vue, les unes, des herboristes et des pharmaciens, les autres, des agriculteurs, le nom français, trivial ou pharmaceutique, nous a paru devoir être placé, sur les étiquettes, avant le nom latin.

- 2° *Cucubalus*, traduit par *Cucubale* dans l'*Encyclopédie*, par *Carnillet* dans la *Fl. fr.* de Lamarck, par *Cucubale* dans celle de Lamarck et De Candolle.
 3° *Aphyllanthes*, inscrit *Nonfeuillée* ou *Aphyllante* (*Encycl.*), *Non-feuillée* (*Fl. fr.* 2^e éd.), *Aphyllante* (*Fl. fr.* 3^e éd.).
 4° *Lycopsis*, Grippe (*Fl. fr.* 2^e éd.), Lycopside (*Encycl.* et *Fl. fr.* 3^e éd.).
 5° *Stramonium*, Pommette (*Fl. fr.* 2^e éd.), Stramoine (*Encycl.*), *Datura* (*Fl. fr.* 3^e éd.).
 6° *Smilax*, Smiguet (*Fl. fr.* 2^e éd.), Salsepareille (*Encycl.*), *Smilax* (*Fl. fr.* 3^e éd.).
 7° *Astrantia*, Astrance (*Encycl.*), Radiaire (*Fl. fr.* 2^e éd.), Astrance (*Fl. fr.* 3^e éd.).
 8° *Ketmia* (*Hibiscus*), Ketmie (*Encycl.*), Hibisque (*Fl. fr.* 3^e éd.).
 9° *Galega*, Galéga (*Encycl.*), Lavanèse (*Fl. fr.* 2^e éd.), Galéga (*Fl. fr.* 3^e éd.).
 10° *Xanthium*, Lampourde (*Encycl.*), Glouteron (*Fl. fr.* 2^e éd.), Lampourde (*Fl. fr.* 3^e éd.).
 11° *Nigella*, Nielle (*Fl. fr.* 2^e éd.), Nigelle (*Encycl.* et *Fl. fr.* 3^e éd.).

Noms français établis par Tournefort et changés par Lamarck :

- Corneille (*Lysimachia*), Lisimaque (*Fl. fr.* 2^e éd. et *Encycl.*), *Lysimaque* (*Fl. fr.* 3^e éd.).
 Caillelait (*Galium*), Gaillet ou Caillelait (*Encycl.*), Caillelait (*Fl. fr.* 2^e éd.), Gaillet (*Fl. fr.* 3^e éd.).
 Couleuvrée (*Bryonia*), Bryone (Lamarck et De Candolle).
 Cabaret (*Asarum*), Asaret (*Encycl.*), Cabaret (*Fl. fr.* 2^e éd.), Asaret (*Fl. fr.* 3^e éd.).
 Bacille (*Crithmum*) (*Encycl.*), Criste (*Fl. fr.* 2^e éd.), Crithme (*Fl. fr.* 3^e éd.).

Noms français admis d'abord par Lamarck et puis abandonnés par lui :

- Dryade (*Encycl.*) pour *Dryas*, Chenette (*Fl. fr.* 2^e éd.), Dryade (*Fl. fr.* 3^e éd.).
 Cocrète (*Encycl.*) pour *Rhinanthus*, Cocriste (*Fl. fr.* 2^e éd.), Rhinanthé (*Fl. fr.* 3^e éd.).
 Hydrocotle (*Encycl.*) pour *Hydrocotyle*, Gobelet-d'eau (*Fl. fr.* 2^e éd.), Hydrocotyle (*Fl. fr.* 3^e éd.).
 Cinéraire (*Encycl.*) pour *Cineraria*, Cendriette (*Fl. fr.* 2^e éd.), Cinéraire (*Fl. fr.* 3^e éd.).
 Plumeau (*Fl. fr.* 2^e éd.) pour *Hottonia*, Hottone ou Plumeau (*Encycl.*), Hottone (*Fl. fr.* 3^e éd.).
 Pédane (*Fl. fr.* 2^e éd.) pour *Onopordon* (trad. littérale), Onoporde (*Encycl.*), Onopordone (*Fl. fr.* 3^e éd.).
 Griset (*Fl. fr.* 2^e éd.) pour *Hippophaë*, Argoussier (*Encycl.*, *Fl. fr.* 3^e éd.).
 Caret (*Fl. fr.* 2^e édit.) pour *Carex*, Laiche (*Encycl.*), Carex (*Fl. fr.* 3^e éd.).
 Chalef (*Encycl.*, *Fl. fr.* 3^e éd.) pour *Elæagnus*, Olinet (*Fl. fr.* 2^e éd.).
 Perlière (*Fl. fr.* 2^e éd.) pour *Gnaphalium*, Gnaphale ou Cottonnière (*Encycl.*), Gnaphale (*Fl. fr.* 3^e éd.).

Noms français que De Candolle a eu tort de changer :

- Guainier Tourn., Gainier Lmk (*Encycl.*) pour *Cercis*, Cercis (*Fl. fr.* 3^e éd.).
 Chenille Tourn., Lmk (*Fl. fr.* 2^e éd.) pour *Scorpiurus*, Chenille et Chenillette (*Encycl.*), Scorpiure (*Fl. fr.* 3^e éd.).
 Orpin Tourn. pour *Anacampteros*, Lmk (*Fl. fr.* 2^e éd. et *Encycl.*) pour *Sedum*, Sédum (*Fl. fr.* 3^e éd.).
 Morène Lmk (*Fl. fr.* 2^e éd. et *Encycl.*) (abrégé de *Morsus ranæ*) pour *Hydrocharis*, Hydrocharis (*Fl. fr.* 3^e éd.).
 Rouvet Lmk (*Fl. fr.* 2^e éd. et *Encycl.*) pour *Osyris*, Osyris (*Fl. fr.* 3^e édit.).

Uvette (de *Uva maritima* de G. Bauhin) (*Fl. fr.* 2^e éd. et *Poir. Encycl.*) pour *Ephedra*, Éphédra (*Fl. fr.* 3^e éd.).

Lamarck, et après lui De Candolle, ont eu raison de remplacer les mots composés suivants de Tournefort :

Épine-vinette par Vinettier, Arrête-bœuf par Bugrane, OEillet-d'Inde par Tagète, Épine-jaune par Scolyme, Pomme-de-merveille par Momordique, Pois-Chiche (admis encore par Lamarck, *Fl. fr.* 2^e éd.) par Ciche (*Encycl.* et *Fl. fr.* 3^e éd.), Pain-de-pourceau (admis aussi dans *Fl. fr.* 2^e éd.) par Cyclame (*Encycl.*), ou par Cyclamen (*Fl. fr.* 3^e éd.), Bec-de-grue (adopté dans *Fl. fr.* 2^e éd.) par Géranium (1), Patte-d'oie (*Chenopodium*), Pied-de-lion (*Alchimilla*), Pied-de-veau (*Arum*), Pied-d'oiseau (*Ornithopus*), (mots admis dans *Fl. fr.* 2^e éd.) par Ansérine, Alchimille, Gouet, Ornithope (*Encycl.* et *Fl. fr.* 3^e éd.).

C'est encore à bon droit que Lamarck a remplacé : Fleur-de-la-passion (Tourn.) par Grenadille (trad. de *Granadilla* de Tourn.), Pied-d'alouette (Tourn.) par Dauphin (*Fl. fr.* 2^e éd.), mot auquel il a préféré plus tard Dauphinelle (*Encycl.* et *Fl. fr.* 3^e éd.).

De Candolle a changé en Bunium (*Fl. fr.* 3^e éd.), Terre-noix de Tournefort, de Lamarck (*Fl. fr.* 2^e éd.), de Poiret (*Encycl.*).

Lamarck avait remplacé Verge-dorée (Tourn.) par Verge-d'or (*Fl. fr.* 2^e éd.), mot adopté par Poiret (*Encycl.*), mais justement rejeté pour Solidage (*Fl. fr.* 3^e éd.); Housset (*Ruscus*) de la *Fl. fr.* 2^e éd., par Fragon (*Encycl.* et *Fl. fr.* 3^e éd.); Oreille-de-souris (Tourn.), par Scorpione (*Fl. fr.* 2^e éd.), auquel Poiret (*Encycl.*) et De Candolle (*Fl. fr.* 3^e éd.) substituent Myosote.

Dans l'*Encyclopédie*, Poiret préfère à Dent-de-chien, de Lamarck (*Fl. fr.* 2^e éd.), Vioulte, et De Candolle choisit Erythrone (*Fl. fr.* 3^e éd.); à Double-scie (*Fl. fr.* 2^e éd.), Rateau, et De Candolle, Biserrule; à Épi-d'eau, de Lamarck (*Fl. fr.* 2^e éd.), Potamogéton, et De Candolle, Potamot. Mais pourquoi changer en Terrette, le Glécome (*Fl. fr.* 2^e éd.) ou Gléchome (*Fl. fr.* 3^e éd.); en Vergerolle (*Erigeron*), la Vergerette (*Fl. fr.* 2^e éd.); en Perce-Mousse, le Polytric (*Fl. fr.* 2^e et 3^e éd.)? Si le désir de réunir deux mots en un seul a pu l'autoriser à écrire Volandeau (*Encycl.*) pour *Myriophyllum*, au lieu de Volant-d'eau (*Fl. fr.* 2^e et 3^e éd.), pourquoi suivre la pratique inverse pour Polytric?

Lamarck, et après lui De Candolle, ont adopté comme noms génériques des noms qui d'abord ne s'appliquaient qu'à une des espèces du genre; tels : 1^o Dentelaire du *Dentellaria Rondeletii* J. Bauh., Tournefort ne donnant

(1) Il y avait pour ce genre double motif de transformation, car, avant la séparation des *Erodium*, il eût fallu traduire *Geranium ciconium* L. par Bec-de-grue à bec de cigogne, singulier pléonasme qu'on évitait en partie seulement en écrivant Bec-de-grue ciconier.

pas de dénomination française à *Plumbago*; 2° Passerage (pour *Lepidium*), mot qui, dans Tournefort, ne désigne que le *Lepidium latifolium*.

C'est à bon droit que Lamarck, De Candolle et Mutel ont préféré *Limoselle* à *Plantaginelle* de Villars, *Bulbocode* à *Campanette* (mot adopté d'abord par Lamarck (*Fl. fr.* 2^e éd.), *Cupidone* (mot ancien) à *Catananche*, dénomination admise par Desfontaines et par M. Spach. Faut-il imiter Mutel écrivant *Scléranthe*, quand le mot *Gnavelle* (dérivé de *Knauel* ou *Knawel*, désignations allemandes de la plante) (1) est admis par Lamarck (*Fl. fr.* 2^e éd. et *Encycl.*), par A.-L. de Jussieu, par De Candolle, etc.?

Dans les cas où une espèce, considérée jusque-là comme le type du genre, vient à en être démembrée, comme on l'a fait du *Calluna*, le nom français ne devra différer du latin que par la terminaison. Mais comme il s'agit ici d'une plante universellement connue sous le nom de Bruyère, je traduirai ainsi *Calluna vulgaris* : *Callune* ou *Bruyère commune*.

Dans les genres composés d'une seule espèce, on pourra faire du nom générique latin le nom générique français, en modifiant la terminaison, surtout si l'usage a consacré cette dénomination. Tel *Moscatelline printanière*, admis par De Candolle pour *Adoxa Moschatellina*; tel *Tubéreuse des jardins* pour *Polyanthes tuberosa* L.; tels encore *Belladone baccifère* Lamk, *Grenadier commun*, *Maïs cultivé*, car dans les genres *Atropa*, *Punica*, *Zea*, l'existence d'espèces autres que l'espèce-type est, ou douteuse, ou sujette à discussion; mais ces exemples ne doivent être que rarement imités. Tournefort avait imposé à son genre *Ocimum* le nom français *Basilic*, et il a bien fallu le conserver, même après que Linné eut baptisé une des espèces *O. Basilicum*, que l'on a dû traduire par *Basilic commun*. Mais c'est à tort que Lamarck a donné aux *Schinus* le nom générique français *Mollé* (*Encycl.*), l'espèce la plus connue, ou le *Schinus Molle* L., étant devenu pour lui le *Mollé à folioles dentées*. Par le même motif, De Candolle a eu raison de repousser les mots *Patience*, *Stramoine*, appliqués comme génériques, l'un aux *Rumex*, l'autre aux *Datura* par Lamarck, et de leur préférer *Rumex*, *Dature*, bien que Tournefort eût établi les genres *Patience*, mais pour ses *Lapathum* seulement, et *Stramonium*. On aurait bien dû agir ainsi à l'égard du mot *Bermudienne*, désignation générique proposée par Tournefort pour son genre *Bermudiana*, et généralement conservée par les modernes au genre *Sisyrinchium*. Aussi, voyez quelle confusion dans les dénominations spécifiques du *S. Bermudiana* L.! C'est, pour Lamarck, la *Bermudienne bicolore*; pour M. Spach, la *B. à feuilles d'Iris*; pour M. Duchartre, la *B. des Bermudes*. Et c'est probablement pour éviter cette sorte de pléonasme (logique pourtant, et presque forcé pour qui admet la dénomi-

(1) On lit dans Tragus, en tête de l'article consacré par lui au *Scleranthus annuus* : « De Polygono quod Germani Knawel appellant. » (*De stirp. hist.* p. 392.)

nation générique *Bermudienne*), que De Candolle, dans les *Liliacées* de Redouté, après avoir appelé le *Sisyrinchium striatum*, *Bermudienne striée* (pl. 66), désigne plus loin (pl. 149) le *S. Bermudiana*, sous le nom de *Sisyrinche Bermudienne*. Cette dernière appellation, ou cette autre donnée par MM. Le Maout et Decaisne : *Sisyrinque des Bermudes*, mérite la préférence.

II. — Il ne sera peut-être pas inutile de passer ici en revue, à titre d'exemples, les modifications qu'ont subies ou que doivent subir quelques dénominations génériques françaises, par suite des changements survenus dans la constitution des genres.

MORGELINE. — J. Bauhin désignait le *Stellaria media* sous la dénomination de *Alsine vulgaris sive morsus gallinæ* (*Hist. pl.* t. III, p. 3633). Tournefort admet pour son genre *Alsine* le nom générique français *Morgeline*, auquel De Candolle substitue *Alsine*, bien qu'il laisse dans ce genre l'*Alsine media* C. Bauh., sous le nom d'*Alsine intermédiaire*. Aujourd'hui, le genre appelé en latin *Alsine*, ayant perdu la vraie *Morgeline* devenue *Stellaria media*, ne peut plus conserver le nom français adopté par Tournefort, et son nom doit être calqué sur le latin. Quant à l'espèce désignée, on peut l'appeler, ou *Stellaire intermédiaire* (le mot *Morgeline* lui étant conservé comme trivial), ou avec Mutel, *Stellaire Morgeline*.

MILLEFEUILLE. — Mot appliqué par Tournefort à plusieurs espèces de *Millefolium* des anciens, les *Ptarmica* étant réunis par lui en un genre distinct. La fusion des deux genres en un seul ne permet plus de conserver à ce dernier (*Achillea*) le nom de *Millefeuille*, qui redevient la propriété de l'*A. Millefolium* L. Lamarck avait d'abord écrit *Achillée* (*Encycl.*), mot justement adopté par les auteurs, mais auquel il a substitué plus tard *Achillière* (*Fl. fr.* 2^e éd.). Desfontaines conserve à tort *Millefeuille* (*Catal.*).

VELAR. — Tournefort a désigné sous ce nom (emprunté au *Velarum* de Pline) et aussi sous celui de *Tortelle* ses *Erysimum* (p. 228), dont plusieurs espèces sont, aux yeux des modernes, des *Sisymbrium* (*S. officinale* Scop., *S. Irio* L., *S. polyceratium* L., *S. acutangulum* DC.), en français *Sisymbres*. Quant au mot *Velar*, s'il pouvait représenter encore le genre *Erysimum* pour ceux qui, comme Poiret (*Encycl.*), y comprenaient le *Sisymbrium officinale* (le *Velar* par excellence), il aurait dû, chez les auteurs modernes, céder la place à *Erysime*, et n'être plus qu'un des noms triviaux de la dernière espèce citée.

CROISETTE. — G. Bauhin avait donné la dénomination générique de *Cruciata*, et Tournefort celle de *Croisette*, à un groupe de plantes connues des modernes sous les noms de *Galium Cruciata* Scop., *G. vernum* Scop., *G. boreale* L., *G. rotundifolium* L., etc. Lamarck eut tort d'appeler d'abord *Croisette* les *Crucianella* (*Fl. fr.* 2^e éd. p. 371); mais, dans l'*Encyclopédie*, il admet *Crucianelle* et *Croisette*, noms dont le premier seul a été

justement adopté par De Candolle, par Mutel, etc.; le nom de *Croisette* joint à *Caille-lait* étant devenu le nom spécifique français du *Galium Cruciatum*.

PERCE-NEIGE. — Tournefort assigne cette dénomination à son genre *Narcisso-Leucoium*, divisé par Linné en *Leucoium* et *Galanthus*. Mais, à partir de ce moment, on voit le mot *Perce-neige* appliqué aux *Leucoium* par Lamarck (*Fl. fr.* 2^e éd.) et par Villars (*Fl. du Dauph.* t. II, p. 247); au *Galanthus* par A.-L. de Jussieu (*Genera* p. 55), par Ventenat (*Tabl. du règne vég.* t. II, p. 180), par l'auteur du *Voyage dans l'empire de Flore*, p. 27, par Mérat et de Lens (*Dict. de mat. méd.* t. III, p. 322), par Mutel (*Fl. fr.* t. III, p. 273), etc., tandis que d'autres auteurs conservent ce nom, comme trivial, à la fois aux *Leucoium* et au *Galanthus* (in *Dict. class.* et *Dict. pitt. d'hist. nat.*, *Flore d'Alsace* de M. Kirschleger, *Vég. phan.* de M. Spach). En cet état de choses, le mot *Perce-neige* devrait être abandonné s'il n'était si connu, si populaire. *Leucoium* sera traduit, comme l'ont fait Poiret (*Encycl.*) et De Candolle, par *Nivéole*; *Galanthus*, soit par *Galant* (*Fl. fr.* 2^e éd.), soit par *Galantine* (*Encycl.*, *Fl. fr.* 3^e éd.), et l'on dira *Galant des neiges* ou *Galant Perce-neige*; dans le premier cas, le mot *Perce-neige*, qui s'applique beaucoup mieux au *Galanthus* qu'aux *Leucoium*, pourra être considéré comme nom trivial.

BUGLE (*Bugule* Tourn.). — Nom consacré aux *Ajuga*, parmi lesquels les modernes ont inscrit l'*Ajuga* de Lobel (*Icon.* 382), compris par Tournefort (p. 208) dans son genre *Chamæpitys* ou *Ivette*. Or celui-ci se composait notamment de l'*Ajuga Chamæpitys* Schreb. (*Petite Ivette*) et de l'*A. Iva* Schreb. (*Ivette musquée*). La section *Chamæpitys*, étant admise par les auteurs, doit porter le nom français d'*Ivette*.

TABOURET. — Le *Bursa pastoris* ou *Tabouret* de Tournefort comprenait le *Capsella Bursa pastoris* Mœnch avec ses variétés et le *Thlaspi montanum* L. Le créateur des genres n'admettait pas de nom français spécial pour ses vrais *Thlaspi*. Lorsque, après lui, ces deux espèces eurent été rangées dans le genre *Thlaspi*, Lamarck, Poiret et De Candolle (*Fl. fr.* 3^e éd.) donnèrent au nouveau groupe le nom français de *Tabouret*. Dans ce cas, ce dernier mot a subi une grande extension; mais si l'on distingue le genre *Capsella*, il ne reste plus dans le genre *Thlaspi*, si nombreux en espèces, qu'un des *Tabourets* primitifs, et, dans ce cas, mieux vaudrait admettre comme dénominations françaises *Capselle* et *Thlaspi*, et rendre au *Capsella Bursa pastoris* le nom trivial de *Tabouret*, dont il était seul en possession avant l'établissement des genres.

CRANSON. — Tournefort désigne en français les *Cochlearia* sous la dénomination d'*Herbe-aux-cuillers*, à laquelle Lamarck, De Candolle, Mutel, substituent *Cranson*. Cependant, dans les auteurs qui les ont précédés, je ne

trouve les noms de *Cram*, *Cran*, *Cranson*, appliqués qu'au *Cochlearia rusticana* Lamk. (*C. Armoracia* L.); et c'est ainsi que l'ont entendu Desfontaines (*Cat.*), Mérat et de Lens (*Dict. de mat. méd.*), Ach. Richard (*Hist. nat. méd.* t. III, p. 388), qui tous, à bon droit, admettent pour nom générique français : *Cochléaria*.

FLUTEAU. — Tournefort inscrit au nombre des Renoncules les plantes nommées depuis par Linné *Alisma Plantago*, *A. ranunculoides*, et ne donne pas de nom français spécial à son genre *Damasonium*. Le *D. stellatum* est appelé *Flûte de berger* par Dalibard (*Flor. paris. prodr.* p. 113), *Flûteau* par A.-L. de Jussieu (*Gen. pl.* p. 46), nom que Du Mont de Courset applique au genre *Damasonium* (*Le bot. cult.* t. II, p. 180); ces deux derniers auteurs réservent le nom de *Plantain-d'eau* au genre *Alisma*. Villars, qui réunit le *Damasonium* aux *Alisma*, leur applique le nom générique de *Plantain-d'eau*. Lamarck, De Candolle, Mutel, les réunissent aussi, mais sous le nom générique de *Flûteau*, qui reçoit ainsi une grande extension. Il nous semble qu'aux yeux de ceux qui admettent la distinction des deux genres, ce dernier nom devrait appartenir au *Damasonium*, et que le nom latin *Alisma* peut très-bien, comme l'a fait Desfontaines, être aussi admis comme générique dans la langue française.

CRESSON. — Tournefort donne ce nom à son genre *Nasturtium*, comprenant des *Lepidium*, des *Hutchinsia*, des *Teesdalia* des auteurs modernes, et son genre *Cardamine* ne reçoit pas de lui de dénomination française. Lamarck appelle en français *Cresson*, les *Cardamine* de Tournefort et de Linné, et y comprend, sous le nom de *Cardamine fontana*, le *Cresson de fontaine*. De Candolle conserve le genre français *Cardamine*, mais fait rentrer dans les *Sisymbrium* l'espèce citée, qui devient pour lui le *Sisymbre Cresson*. Enfin, Mutel admet comme De Candolle le genre français *Cardamine*, et qualifie de *Cressons* les *Nasturtium* des modernes, au nombre desquels est le *Nasturtium officinale* ou *Cresson de fontaine*. Or les *Nasturtium* d'aujourd'hui (*N. officinale*, *N. palustre*, *N. amphibium*, *N. silvestre*, etc.) appartenaient au genre *Sisymbrium* de Tournefort. Dès lors, les mots génériques *Nasturtium* et *Cresson* ont été détournés de leur signification primitive. Mais, comme le *Cresson* par excellence (*C. de fontaine*) est devenu un *Nasturtium*, il n'y a peut-être pas d'inconvénient à conserver le mot *Cresson* pour les *Nasturtium*, et celui de *Cardamine* pour les espèces réunies sous cette dénomination.

DORADILLE. — Tournefort traduit *Asplenium* par *Ceterac*, genre dans lequel il comprend, outre le *Ceterach officinarum*, le *Notochlæna Marantæ*. Après lui, Lamarck appelle *Doradille* son genre *Asplenium*, auquel il rapporte l'*A. Ceterach* L. De Candolle et Mutel, admettant avec Adanson la création du genre *Ceterach*, pour le *C. officinarum*, imposent à cette plante le nom générique français *Cétérach*, et conservent *Doradille* pour le genre

Asplenium, suivis par Ach. Richard et par M. Moquin-Tandon. Mais il suffit d'ouvrir les anciens auteurs pour reconnaître que le mot *Doradille* appartenait d'abord uniquement au *Ceterach officinarum*. C'est de cette espèce que Lemery et Valmont de Bomare disent : « Les Languedociens l'appellent » vulgairement *Herbe dourade* ou *dorée*; » et le second ajoute qu'elle se nomme, en castillan, *Doradilla* ! La loi de priorité voudrait donc que *Doradille* fût réservé au *Ceterach*, et qu'*Asplenium* fût traduit par *Asplénie*.

CLANDESTINE, CATALPA. — Tournefort ne connaissait qu'une espèce de Clandestine (*Clandestina*). Après lui, Lamarck adopte le genre *Lathræa*, qu'il traduit par *Clandestine*, mot auquel De Candolle préfère *Lathrée*. Aujourd'hui, par suite de la subdivision du genre linnéen *Lathræa*, ces deux dénominations génériques françaises ont droit d'admission, car elles s'appliquent à des êtres distincts. — Il en est de même du genre *Bignonia* de Linné, démembré en *Bignonia*, *Tecoma*, *Catalpa*, etc. Le *Catalpa* commun (*Catalpa communis* Dum. Cours.), appelé par Desfontaines *Bignone Catalpa*, a pu légitimement reprendre en botanique le nom consacré par l'usage, depuis qu'il est devenu pour les phytographes modernes *Catalpa bignonioides* Walt.

IMMORTELLE. — C'est pour les anciens (Lemery, Valmont de Bomare) l'*Elychrysum Stæchas* DC. (*Fl. fr.*), ou mieux l'*Helichrysum Stæchas* DC. (*Prodr.*). Tournefort admet le genre *Elichrysum* (*Immortelle*), et y comprend un très-grand nombre d'espèces, en tête desquelles est inscrit l'*Elichryson sive Stæchas citrina angustifolia* C. Bauh. Celui-ci devient, pour Lamarck, *Gnaphalium* ^{Stæchas} (le genre *Elichrysum* de Tournefort étant divisé en *Gnaphalium* et *Xeranthemum*). De Candolle admet, outre ces deux derniers genres, le genre *Elychrysum*, puis *Helichrysum*, et donne, comme l'avait fait Lamarck, le nom d'*Immortelle* au genre *Xeranthemum*. Il suit de là que la véritable *Immortelle* se trouve exclue du genre de ce nom. Mieux vaudrait, à coup sûr, admettre en français les dénominations génériques *Gnaphale* et *Xéranthème*, et traduire, avec Tournefort, *Helichrysum* par *Immortelle*.

CRAPAUDINE. — La plupart des phytographes (Tournefort, Lamarck, De Candolle, Necker, Du Mont de Courset, Dubois, Mutel, Boisduval, MM. Le Maout et Decaisne) admettent le mot *Crapaudine* comme dénomination du genre *Sideritis*.

Or, depuis les auteurs anciens jusqu'à nos jours, le *Stachys recta* L. est connu sous les noms de *Crapaudine*, *la Crapaudine*, qui lui sont appliqués, soit dans le nord, car on le trouve cité dans la *Flore populaire de Normandie*, par M. Le Héricher, p. 64; dans la *Flore d'Alsace*, par M. Kirschleger, t. I, p. 64; dans le *Synopsis de la Flore parisienne* de Mérat, p. 219; soit dans le midi, car il l'est dans les *Flores de Tarn-et-Garonne*, par M. Lagrèze-Fossat, p. 300, et *du Gard*, par de Pouzolz, p. 188, etc.; et, chose étrange

au premier abord, ce nom est donné comme trivial au *Stachys recta* L. par ceux-là mêmes qui conservent aux *Sideritis* le nom générique français de *Crapaudine*, tels Lamarck, Mutel, de Pouzolz, Villars, MM. Le Maout et Decaisne. On lit dans la *Flore du Dauphiné* de Villars, t. II, p. 377, au sujet du *Stachys* mentionné : « La plante a pris en français le nom de *Crapaudine*, à cause de quelques taches de sa fleur, qu'on a prétendu ressembler » à la peau d'un crapaud ; c'est sous ce nom qu'on la connaît à Paris... » C'est que le *Stachys recta* L. était un *Sideritis* pour les anciens auteurs de botanique, G. Bauhin, Tournefort, Rai, Rivin, et même pour Gouan.

Les premiers auteurs dans lesquels je trouve mentionné ce mot de *Crapaudine* (appliqué aux plantes) sont d'abord Ruellius qui, traitant du *Sideritis tertia*, s'exprime ainsi : « Nonnulli *Crapodinam*, quod bufonis modo semper » sessilis humi resideat, nominant (*De Natura stirp.* p. 787, ann. 1536) ; » puis Charles Estienne qui, en 1629, dans son *Prædium rusticum*, p. 332, dit : « Tertia *Sideritidis* species, quæ vulgo vocatur *Crapaudine* » ; puis Tournefort qui, dans ses *Institutiones*, en fait la désignation générique des *Sideritis* ; puis Lemery (*Dict. des drog. simpl.* 4^e éd. p. 506) qui, sous le nom de *Sideritis*, n'a en vue que le *Stachys recta* L., comme le prouvent les synonymes et la description donnés par lui (1) ; enfin, Dalibard, qui est plus explicite encore (*Flor. paris. prodr.* p. 176), car, signalant trois espèces de *Sideritis*, il ne donne qu'à la première, c'est-à-dire au *Stachys recta* L., le nom de *Crapaudine*. Remarquez aussi que c'est la première espèce du genre inscrite dans l'ouvrage de Tournefort, et que c'est une des plantes les plus communes en France. N'y a-t-il pas de fortes raisons pour croire que le mot générique *Crapaudine* n'a été étendu à toutes les espèces de *Sideritis* qu'après avoir été possédé en propre par le *S. hirsuta procumbens* C. Bauh., devenu le *Stachys recta* L. ? Et n'est-il pas étrange de le voir encore aujourd'hui admis comme nom de genre des *Sideritis*, alors que la vraie *Crapaudine* n'est plus qu'une *Épiaire droite* ? C'est probablement en vue de remédier autant que possible à cette sorte de contradiction ou de désaccord que, d'une part, Villars et Thuillier désignent en latin le *Stachys recta* L., le premier sous le nom de *Stachys Sideritis* (*l. c.* p. 375), le second sous celui de *Stachys bufonia* (*Fl. de Par.* 2^e éd. p. 295), et que, de l'autre, Poiret choisit pour nom français celui de *Stachys Crapaudine* (*Hist. phil. des pl.* t. IV, p. 478), et Desvaux celui d'*Épiaire Crapaudine* (*Flore de l'Anjou* p. 151).

En cet état de choses, il serait mieux, à coup sûr, afin de se conformer à la tradition et d'éviter toute confusion à l'avenir, de réserver uniquement ce mot *Crapaudine* au *Stachys recta* L., et de considérer, à l'exemple de Dale-

(1) Il en est de même de Valmont de Bomare, qui, sous les noms de CRAPAUDINE, SIDERITIS, fait uniquement allusion au même végétal (*Dict. univ. d'hist. nat.* 3^e éd., t. III, p. 94). J'ai vainement cherché ce nom de *Crapaudine* dans l'*Histoire des plantes* de Dalechamps et dans celle de Jean Bauhin.

champs (*Hist. gén. des pl.* t. II, p. 21), de Villars (*l. c.* p. 372) et de Poiret (*l. c.* p. 465), le mot *Sideritis* comme désignation générique à la fois latine et française, la latine ne différant de la française que par l'addition d'un accent.

C'est probablement par erreur que, dans son *Répertoire des plantes utiles*, p. 80, Duchesne signale parmi les dénominations triviales du *Galeopsis Ladanum* L., celle de *Crapaudine des champs*; car cet auteur rapporte en synonyme à la plante de Linné le *Tetrahit herbariorum* Lob., qui est regardé par tous les botanistes comme étant le *Stachys recta* L (1).

On ne saurait s'autoriser des variations que nous venons d'indiquer dans une partie de la nomenclature française pour condamner celle-ci sans appel. Là, comme partout, on ne s'est astreint d'abord à aucune règle; la marche la plus convenable n'a été entrevue qu'un peu tard. De Candolle, dans sa *Flore française*, crut devoir faire passer dans notre langue les mots *Osyris*, *Carex*, *Rhinanthe*, *Cercis*, *Sédum*, *Scorpiure*, *Hydrocharis*, *Éphédra*? Mais pourquoi, s'il était dès lors convaincu de la nécessité de cette réforme, ne pas l'accomplir tout entière? Pourquoi conserver *Lampourde* pour *Xanthium*, *Camarine* pour *Empetrum*, *Vinettier* pour *Berberis*, *Fragon* pour *Ruscus*, *Volant-d'eau* pour *Myriophyllum*, *Vergerette* pour *Erigeron*, *Passerage* pour *Lepidium*, *Dentelaire* pour *Plumbago*, et tant d'autres encore? C'est qu'avec son jugement si sain, De Candolle a reconnu sans doute que les inconvénients d'un changement aussi radical dépasseraient les avantages, et il s'est arrêté. Toutefois, s'il convient de garder en français les noms génériques anciens (*Chenille*, *Orpin*, *Gâinier*, etc.), il faudra se borner, pour les nouveaux, à donner une désinence française aux termes latins, à moins que la dénomination latine n'ait promptement reçu une sorte de sanction populaire, comme ç'a été le cas pour *Dahlia*, *Fuchsia*, *Pelargonium*, *Orchis*, etc. Je doute fort que les systématistes absolus, eux-mêmes, osassent, dans un cours public et alors même qu'ils ne s'adresseraient pas à des gens du monde ou à des dames, dire *Populus noir* ou *d'Italie*, *Salix blanc*, *Castanea nain*, *Quercus Yeuse*, etc., et s'ils admettaient la nomenclature française dans leurs écrits, ils ne les adopteraient assurément pas. Toutefois doit-on conserver aussi, comme dénominations génériques françaises, les suivantes, extraites de l'*Encyclopédie*, qui sont, j'imagine, connues de bien peu de botanistes, et qui s'éloignent tant des latines: *Zonate* pour *Calorophus*, *Valo* pour *Campynema*, *Varoquier* pour *Centrolepis*, *Urule* pour *Comesperma*, *Zénale* pour *Halo-*

(1) Une autre phase intéressante de l'histoire du *Stachys recta* L. est relative à ses propriétés. Tenue à cet égard en grande réputation par les anciens et mise, par Dioscoride, au rang des meilleurs vulnéraires, elle n'est plus même signalée de nos jours dans les matières médicales ou les traités de botanique médicale (celui d'A. Richard ou celui de M. Moquin-Tandon par exemple). On peut voir cependant, par les Flores de Pouzolz et de M. Kirschleger, que cette espèce est encore estimée pour ses vertus dans certaines parties de la France.

ragis, *Vanelle* pour *Stylidium*, *Trixide* pour *Proserpinaca*, *Verbi* pour *Calothamnus*, *Vampri* pour *Cookia*, *Velote* pour *Dillwynia*, *Zorille* pour *Gompholobium*, *Zarolle* pour *Goodenia*, *Vaubier* pour *Hakea*, et tant d'autres? J'hésiterais à répondre, par respect pour les droits de priorité, si je ne trouvais, dans les *Végétaux phanérogames* de M. Spach, les dénominations génériques françaises suivantes : *Calothame*, *Cookia*, *Dillwynia*, *Gompholobe*, *Goodenia*, *Hakea*.

Quant au nom spécifique, ou il ne différera pas du nom latin, si celui-ci n'a pas de signification (tel *Aphaca* pour la Gesse de ce nom), ou il en sera la traduction, exemple : *Pyrethrum macrophyllum*, Pyrèthre à grandes feuilles. « Je pense, dit De Candolle, que les noms admis dans chaque langue » par les botanistes doivent être des traductions littérales du nom spécifique » latin (*Théor. élém.* 3^e éd. p. 218, en note). » Mais, dans quelques cas spéciaux, ces noms doivent en être l'explication. Ainsi *Oenonis reclinata*, *Astragalus hamosus*, *Lonicera nigra*, *Hibiscus præmorsus*, seront traduits par *Bugrane à gousses penchées*, *Astragale à fruit crochu* ou *en hameçon*, *Chèvre-feuille à fruit noir*, *Ketmie à feuilles tronquées*, etc.

Les dénominations françaises des familles sont presque toutes calquées sur les latines, au grand avantage de la science; car on a eu le bon esprit de préférer *Éléagnées* à *Chalefs*, *OÉnothérées* à *Onagres*, *Cypéracées* à *Souchets*, *Rhodoracées* à *Rosages*, etc., et c'est parce qu'un des plus illustres botanistes de la Grande-Bretagne n'a pas suivi cet exemple, que son ouvrage (*The vegetable Kingdom*, par M. Lindley) offre aux étrangers de grandes difficultés, et perd, par cela même, de son utilité. J'ajoute que deux réformes proposées par cet auteur dans la nomenclature n'ont pas été goûtées en France, le pays du goût par excellence, et c'est justice, car elles entraînent plus d'inconvénients que d'avantages; je veux parler : 1^o de cette désinence uniforme des noms de famille en *acées*, produisant ces termes bizarres et mal sonnants : *Dipsacacées*, *Grossulariacées*, *Valérianiacées*, *Plantaginacées*, *Orobanchacées*, etc.; 2^o de la règle absolue de dériver le nom de famille du nom de genre : *Brassicacées*, *Fabacées*, *Apiacées*, seront toujours sacrifiés à *Crucifères*, *Papilionacées*, *Ombellifères*, qui ont acquis depuis longtemps droit de bourgeoisie.

III. — Il est enfin quelques questions relatives aux désinences des noms génériques français, et qui méritent d'être discutées. Nous avons vainement cherché dans les auteurs les plus recommandables quelques règles à cet égard. Non-seulement ces règles ne se trouvent pas écrites, mais le même botaniste donne parfois, aux noms français traduits par lui de noms latins à désinence uniforme, des terminaisons différentes. C'est en vue de mettre un terme à ce désaccord, que je me suis permis de proposer quelques règles, ne fût-ce que pour provoquer, s'il y a lieu, des observations propres à éclaircir ce sujet.

Les mots dont la dernière syllabe n'a qu'une voyelle, et qui se termi-

ment en *a*, en *us*, en *um*, doivent être généralement traduits par un mot calqué sur le latin, mais terminé par un *e* muet; tels : *Menthe*, *Ballote*, *Cameline*, *Brome*, *Carthame*, *Cynosure*, *Corisperme*, *Cynanque*, *Chrysanthème*, *Crithme*; sont exceptés les suivants, consacrés par l'usage : *Datura*, *Calla*, *Bardane*, *Fétuque*, *Charagne*, *Cnicus*, *Lolier*, *Fusain*, *Vulpin*, *Agripaume*, *Sumac*, *Seringat*, *Jasmin*, *Asaret*, *Ers*, *Doronic*, *Cestreau*, *Sphaigne*, *Troëne*, *Tulipier*.

On ne voit pas pourquoi, quand Desfontaines adopte *Elyme*, *Chionanthe*, *Tamne*, *Eriosperme*, *Lampsane*, il conserve *Acorus*, *Maianthemum*, *Urospermum*, *Cyanella*, *Luzula*, etc.

Ledum a été traduit par *Lède* (Lamarck, *Encycl.*), par *Lédier* (Lamarck, *Fl. fr.* 2^e éd.), par *Lédon* (DC. *Fl. fr.* 3^e éd.), par *Lédum* (Desf., Spach). La première version est préférable.

Les mots français calqués sur les mots latins terminés en *ium* doivent-ils prendre la désinence *e*, *ie*, *ier*, *ion*?

Remarquons d'abord que ces mots latins, étant neutres, peuvent être traduits indifféremment par des masculins ou des féminins français.

Desfontaines est resté fidèle à la terminaison *ium*; mais De Candolle écrit d'une part en français : *Aspidium*, *Erodium*, *Dorycnium*, *Eri-neum*, etc.; de l'autre : *Hélopode*, *Gymnosporange*, et enfin *Thésion*.

Mutel écrit d'une part : *Gastridie*, *Aspidie*, *Cnidie*, *Cladie*, *Dorycnie*, *Érodié*, *Picridie*; de l'autre, avec De Candolle : *Érythrone*, *Téléphe*, *Botryche*, *Tordyle* et *Thésion*.

M. Spach écrit : *Gauridium*, *Gastrolobe*, *Parinare*, *Lanium*, dernier mot traduit par *Lamier* dans les ouvrages de De Candolle et Mutel.

Cette terminaison me paraît convenablement rendue en français, pour les herbes, par *ie*, et, pour les arbres et arbrisseaux, qui doivent être en notre langue masculins, par *e*, comme *Gastrolobe*, etc.

L'usage a consacré *Ceraiste*, *Épilobe*, etc.; il faut les conserver.

La désinence latine *ia* doit être remplacée en français par *ie*, comme l'a fait De Candolle; exemples : *Drépanie*, *Sibbaldie*, *Sibthorpie*, *Suffrénie*, *Montie*. Mais pourquoi écrit-il *Shérarde*, *Menzièse*? Pourquoi Poiret dit-il ici : *Sibbalde*, *Sibthorpe*, *Scheuchzère*, et là : *Sclérie*, *Schopfie*; puis encore : *Scolopier*, *Scopolier* (*Encycl.*)?

Enfin pourquoi Lamarck a-t-il écrit à la fois : *Shérard* et *Sibbaldie*, *Deutz*, *Dodart*?

Desfontaines conserve en français : *Bonplandia*, *Ricotia*, etc.; l'usage a consacré : *Camellia*, *Ixia*, *Thuia*, *Pavia*, *Fuchsia*, *Magnolia*, *Paulownia*, *Catalpa*, *Bégonia*, *Clutelle* (pour *Clutia*), *Tilleul*.

Il nous semble que, pour les herbes, la terminaison *ie* doit être à peu près généralement adoptée; mais qu'en français les arbres et arbustes devant être du genre masculin, force doit être de faire passer dans notre langue le

nom latin sans modification. Exemple : *Styphelia*, *Malpighia*, à moins de préférer la terminaison *ier*, comme dans *Clusier*.

De même l'*ea* latin doit être traduit par *ée* (*Leuzée*, *Lathrée*, *Leskée*), comme le fait De Candolle (1), à l'exception des arbres et des arbustes, pour lesquels on conservera la désinence latine, à moins que, pour certains mots, l'usage n'en ait consacré une autre, comme c'est le cas pour *Staphylier* (admis par De Candolle), auquel cependant M. Spach a préféré *Staphylea*.

A la désinence *aria* doit correspondre, en français, *aire* : *Globulaire*, *Pénicillaire*, *Bacillaire*, etc.

Quant aux nombreux mots latins terminés en *is*, et dont la plupart dérivent du grec, ils devraient, croyons-nous, offrir une désinence analogue à celle des génitifs grecs, c'est-à-dire la désinence *ide* (comme le montrent *Propontide*, *Atlantide*, *Argolide*), en exceptant toujours ceux qu'a sanctionnés l'usage, tels : *Orchis*, *Myosotis*, *Iris*, *Parisette*, *Digitale*, *Dactyle*, *Clématite*, *Concombre*.

Le plus grand désaccord règne à cet égard dans les auteurs.

On lit dans Lamarck (*Encycl.*) ici : *Anthyllide*, *Arachide* ; là : *Axyris*, *Drimis*, *Drypis*, *Epacris*.

De Candolle écrit : *Crypsis*, *Pteris*, *Diotis*, *Atractylis*, *Corydalis*, *Anagyris*, *Oxytropis*, et aussi *Hyoséride*.

Mutel, d'une part : *Crypse*, *Struthioptère*, *Anagyre*, *Atractyle*, *Corydale*, *Oxytrophe* ; de l'autre, *Hyoséris*, et comme De Candolle : *Osyris*, *Epipactis*, *Coris*, *Malaxis*, *Hydrocharis* ; enfin : *Picride*, *Crépide*, *Adonide*, *Agrostide*, *Phlomide*, *Péplide*, *Phalaride*.

Desfontaines fait passer le mot du latin au français sans modification.

Necker écrit : 1° *Hyosérie*, *Lycopsie* ; 2° *Hydrochare*, *Phlomée* ; 3° *Amyride*, *Phalaride* ; 4° *Orchise*.

M. Spach adopte : *Oxalide* et *Phlomis*, *Anagyre* et *Ampélopsis*, *Hypoxis*, etc.

Pourquoi ne pas suivre, dans la traduction des mots latins à désinence *is*, la règle que paraissent avoir adoptée De Candolle et Mutel, à l'égard de ceux qui se terminent en *as*, car ces deux savants écrivent : *Dryade*, *Asclépiade*, *Noyade*, etc. ?

Parfois les noms latins tirés du grec peuvent très-convenablement être traduits en français, comme : *Nivéole* (pour *Leucoium*), *Ratoncule* (pour *Myosurus*), *Vulpin* (pour *Alopecurus*), *Consoude* (pour *Symphytum*), *Barbon* (pour *Andropogon*), *Dorine* (pour *Chrysosplenium*) ; il peut en être ainsi des noms latins, tels : *Fléchière* (pour *Sagittaria*), *Grassette* (pour *Pinguicula*).

(1) Mais pourquoi cet auteur écrit-il *Marsile*, auquel Mutel a judicieusement préféré *Marsilée* ?

On ne veut pas de nomenclature française, comme s'il était permis de rompre ainsi avec la tradition et de ne tenir aucun compte de ces nombreux et parfois importants ouvrages, qui établissent le lien d'union entre la science pure et ses applications. Rappelons-nous que presque tous les dictionnaires d'histoire naturelle et, en particulier, le *Dictionnaire des sciences naturelles* et le *Dictionnaire universel d'histoire naturelle* (le plus récent de tous) ont une disposition d'après les noms français; qu'il en est ainsi de la *Flore des jardins et des champs* de MM. Le Maout et Decaisne (1), des *Éléments de botanique médicale* de M. Moquin-Tandon?

Pourquoi, quand le siècle est à la diffusion des lumières, quand notre langue gagne tous les jours du terrain en Europe, pourquoi le phytologiste français voudrait-il s'isoler et n'être compris que par ses émules? Il ne le peut pas, car ce serait renier bien des titres de gloire de la botanique française. Qui a jamais osé critiquer ces jolies lettres de Rousseau sur cette science, bien qu'on n'y voie guère figurer de mots latins? Il faut donc que les botanistes purs et érudits consentent parfois à être un peu français, pour faire trouver grâce, aux yeux des gens du monde, à la nomenclature latine. L'espoir de contribuer à rétablir et à cimenter cet accord, nous a dicté les considérations qui précèdent, heureux si elles recevaient la sanction de la Société.

La clôture de la session extraordinaire de 1862 est prononcée :

Sur la proposition de M. Al. Jamain, archiviste de la Société, portant la parole au nom du Bureau permanent, la Société vote des remerciements unanimes à MM. les Présidents et membres du Bureau de la session extraordinaire, ainsi qu'à MM. les membres du Comité chargé d'organiser la session et aux municipalités de Béziers et de Narbonne.

M. Jamain exprime surtout la vive gratitude de la Société à MM. Théveneau et Maugeret, pour le zèle et le dévouement avec lesquels ils ont organisé et dirigé les fructueuses herborisations faites durant la session qui vient de finir.

Et la séance est levée à dix heures et demie.

Conformément au paragraphe 2 de l'art. 41 du règlement, le procès-verbal ci-dessus a été soumis, le 24 octobre 1863, au Conseil d'administration, qui en a approuvé la rédaction.

(1) On lit dans l'avant-propos de cet utile ouvrage, p. 5 : « Le public (et nous » avons pu, en mille occasions, consulter sa pensée), le public veut, dans une *Flore*, les » noms français en regard des noms latins. »